



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 478 – STATUANT SUR LES RÈGLES EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LA POLITIQUE CONTRACTUELLE ADOPTÉE LE 13 DÉCEMBRE 2010

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, mardi le 11 février 2020 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.478 statuant sur les règles en matière de gestion contractuelle et abrogeant la politique contractuelle adoptée le 13 décembre 2010.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 121, Rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 19^e jour de février 2020.


James L. Lacroix
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télééc. : (450) 245-7824